

Appel de propositions

Mise en valeur des artistes et artisans de l'Île d'Orléans

Juin 2023

Sommaire

- 1. Mise en contexte
- 2. Présentation de l'appel de propositions
- 3. Objectifs
- 4. Artistes et artisans de l'Île d'Orléans
- 5. Lieux de réalisation du projet
- 6. Calendrier de réalisation du projet
- 7. Échéances
- 8. Propriété intellectuelle
- 9. Présentation des propositions
- 10. Budget disponible pour la réalisation du mandat et modalités de versement
- 11. Grille d'évaluation des soumissions
- 12. Responsable de l'appel de propositions RÈGLEMENT numéro 2019-03 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

1. Mise en contexte

La MRC de L'Île-d'Orléans lance un appel de propositions aux promoteurs professionnels du domaine culturel, artistique et événementiel, OBNL ou privés, dans le but de mettre en valeur les artistes de l'Île d'Orléans.

Territoire désigné site patrimonial en 1970 et reconnu pour être un haut lieu d'histoire (berceau de l'Amérique française), de terres fertiles et d'omniprésence du fleuve, l'île d'Orléans est réputée pour ses paysages saisissants, la qualité des produits de son terroir et la richesse de son patrimoine.

L'île, c'est également un lieu d'une beauté singulière, qui inspire un grand nombre d'artistes et d'artisans talentueux. On peut associer le territoire à quelques grands noms de l'histoire de l'art

pictural, tels que Horatio Walker, William Brimer, Harriet Ford, Maurice Cullen, Omer Watson ou Odon Wagner. L'artiste de renommée internationale Félix Leclerc a grandement contribué à faire connaître l'île d'Orléans. Auteur-compositeur-interprète, poète, écrivain, dramaturge et acteur, cet homme de talent a entre autres composé les chansons Le Tour de l'île et La fille de l'île, ainsi que le roman Le fou de l'île, œuvres, bien sûr, toutes reliées à l'Ile d'Orléans.

2. Présentation de l'appel de propositions

La MRC de L'Île-d'Orléans souhaite recevoir des propositions qui permettront de mettre en valeur les artistes et artisans d'art professionnels de l'île d'Orléans dans le cadre d'un déploiement artistique à travers son territoire qui sera représentatif du caractère multidisciplinaire des œuvres.

En guise de point de départ à la recherche d'artistes du territoire, les promoteurs pourront notamment entrer en contact avec les MEMBRES PROFESSIONNELS de Bleu — le Regroupement d'artistes et d'artisans d'art dont la liste est disponible ici : https://www.bleuartistes.com/membres-du-regroupement-bleu.

3. Objectifs

La préservation et la mise en valeur font partie des principes directeurs de la <u>Politique culturelle</u> <u>de la MRC de L'Île-d'Orléans</u>. L'appel de propositions a pour objectif de valoriser le travail des artistes et artisans locaux. Plus précisément :

- Mettre en valeur les œuvres et le travail des artistes professionnels orléanais;
- Présenter la variété des disciplines artistiques pratiquées;
- Mettre en valeur les lieux culturels de l'Île (voir la liste au point 5);
- Animer / créer un point d'intérêt sur le territoire par une proposition qui met l'art et les artistes et les artisans de l'île d'Orléans au cœur du projet.

L'utilisation d'outils numériques (réalité virtuelle, projections, codes QR...) est encouragée mais n'est pas exigée.

La proposition devra être accessible au grand public gratuitement.

4. Artistes et artisans de l'Île d'Orléans

La proposition devra mettre en valeur la multidisciplinarité des artistes Orléanais, soit un minimum de 3 disciplines artistiques différentes :

- Le premier lien entre le promoteur et les artistes de BLEU sera assuré par son président pour ensuite laisser la coordination et direction artistique au promoteur;
- Le nombre d'artistes professionnels participants au projet dépendra d'un éventuel appel d'intérêt à l'intention de ceux-ci organisé et géré par le promoteur;
- Le promoteur sera quant à lui accompagné tout au long du processus par un comité de suivi mis sur pied par la MRC.

5. Lieux de réalisation de la proposition

La proposition devra tenir compte du <u>statut de site patrimonial de l'Île d'Orléans</u> (aucune installation permanente).

Elle devra nécessairement se dérouler sur le terrain d'un ou de plusieurs lieux culturels parmi les suivants :

- Manoir Mauvide-Genest, 4818, chemin Royal, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
- Parc maritime de Saint-Laurent, 120, de la Chalouperie, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
- Espace patrimonial Félix-Leclerc, 1214, chemin Royal, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
- Maison de nos Aïeux, 2485, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
- Maison Drouin, 2958, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans

6. Calendrier de réalisation du projet

La proposition devra être réalisée avant le 31 octobre 2024 sans aucune possibilité de délai supplémentaire.

Dans le cadre d'une installation temporaire, celle-ci devra être accessible pour un minimum de 2 semaines.

Dans le cadre d'un événement, celui-ci devra se dérouler sur un minimum de 3 jours consécutifs ou non.

Selon la nature de la proposition, son déploiement pourrait avoir lieu pendant la saison estivale 2024. À titre indicatif, vous trouverez ci-dessous un aperçu de la répartition des demandes de renseignements au bureau d'accueil touristique (BAT), seul lieu comptabilisé dans le tableau :

Renseignements touristiques









7. Échéances

26 juillet 2023 - à midi : date limite de dépôt des propositions par courriel

10 août 2023 : confirmation de l'octroi, après la tenue du Conseil de la MRC du mercredi 9 août 2023. La proposition retenue ainsi que la résolution d'octroi du mandat par le Conseil de la MRC feront office de contrat entre le promoteur et la MRC.

29 février 2024 : dépôt d'un rapport préliminaire d'avancement de projet et des dépenses engagées

1^{er} novembre 2024 (au plus tard) : dépôt du rapport final du projet (incluant photos) et des dépenses

8. Propriété intellectuelle

Deviennent propriété exclusive de la MRC, tous les résultats des travaux et tous les biens livrables élaborés à l'occasion de ce mandat. La MRC peut en disposer comme elle l'entend. Le mandataire ne peut en utiliser le contenu de quelque façon que ce soit, à moins d'une entente avec la direction de la MRC.

9. Présentation de la proposition

Pour être conforme, la proposition doit obligatoirement contenir les documents suivants :

- Présentation et réalisations du promoteur et des collaborateurs impliqués, dépôt d'un plan de relève (2 pages maximum)
- Description du projet (3 pages maximum)
- Budget et échéancier détaillés une attention sera accordée aux cachets destinés aux artistes professionnels de l'Île d'Orléans (2 pages maximum)
- Annexe 2 du <u>RÈGLEMENT numéro 2019-03 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE</u> dûment signé par le soumissionnaire
- Tout autre document considéré pertinent au projet

L'ensemble des documents devra être acheminé en version PDF par courriel à l'attention de Chantale Cormier, directrice générale, ccormier@mrcio.qc.ca, au plus tard le 26 juillet 2023 à midi.

10. Budget disponible pour la réalisation du mandat et modalités de versement Un budget maximal de 42 000 \$ (plus les taxes applicables) est disponible.

Les factures doivent être présentées par écrit à la MRC par le promoteur. La MRC acquitte toute facture qu'elle juge conforme au mandat concernant les travaux réalisés ou l'avancement des travaux soumis, et ce, dans les trente (30) jours suivant sa réception.

Modalités de versement

Premier versement : 10 000 \$ versé à la signature du contrat entre le promoteur et la MRC

Deuxième versement : 17 000 \$ versé à la suite de la réception du rapport préliminaire d'avancement de projet et des dépenses engagées à la satisfaction de la MRC

Versement final: 15 000 \$ au dépôt du rapport final

11. Grille d'évaluation des soumissions

GRILLE D'ÉVALUATION	
Critères	Nombre maximal de points attribués
Compréhension du mandat et des enjeux	10
Expérience et réalisations du promoteur et des collaborateurs impliqués, plan de relève	20
Description, originalité et pragmatisme du projet (/15), réalisme du budget (/10) et de l'échéancier (/10)	35
Respect des objectifs soumis Mise en valeur des œuvres et du travail des artistes professionnels de l'Île d'Orléans /10 Intégration de la multidisciplinarité de la communauté artistique orléanaise /9 Mise en valeur des lieux culturels de l'Île d'Orléans /8 Faisabilité de la proposition dans un contexte de site patrimonial de l'Île d'Orléans /8	35
TOTAL	100

La MRC procèdera à l'évaluation des propositions qui lui seront faites. À cette fin, elle a formé un comité de sélection qui utilisera la grille, les critères et le pointage de la grille d'évaluation ci-haut.

La MRC pourra retenir les services de l'entreprise dont l'offre aura obtenu le meilleur pointage parmi toutes celles considérées conformes. Elle pourra rejeter toute proposition ne satisfaisant pas à ses attentes, ou rejeter l'ensemble des propositions reçues. Elle n'est pas tenue d'accepter l'une d'entre elles ni de justifier sa décision.

La MRC de L'Île-d'Orléans se réserve le droit de ne pas octroyer une partie ou la totalité des sommes prévues si les propositions reçues ne correspondent pas aux objectifs et conditions énoncées.

12. Responsable de l'appel de propositions

Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière

MRC de L'Île-d'Orléans | ccormier@mrcio.qc.ca